

Communiqué de presse

Montpellier, Toulouse, le 21 février 2019

Commission permanente : la Région Occitanie adopte son aide exceptionnelle de 4,5 M€ en faveur des commerces impactés par les récentes violences

Dégradations, fermetures successives des commerces pendant les week-ends de manifestation et perte de chiffres d'affaires... Devant la gravité de la situation, la Région a décidé d'agir et s'est mobilisée dès le mois de janvier pour répondre aux besoins des commerçants, artisans et entreprises des centres-villes impactés par les récentes violences.

Les élus régionaux, réunis aujourd'hui sous la présidence de Carole Delga en Commission permanente, ont adopté l'aide de 4,5 M€ pour la mise en œuvre de 5 dispositifs en faveur des commerces, artisans et entreprises.

« A situation exceptionnelle, mobilisation et aide exceptionnelles. Nous avons réalisé un travail constructif depuis plusieurs semaines avec les partenaires locaux des 4 villes les plus impactées, Montpellier, Toulouse, Nîmes et Perpignan, permettant d'ajuster nos dispositifs pour répondre au mieux aux besoins exprimés par les commerçants. Je m'en suis encore entretenue avant-hier avec les commerçants montpelliérains et ma vice-présidente Nadia Pellefigue est en lien direct avec eux et les services de l'Etat pour suivre en temps réel l'avancée de nos dispositifs » a notamment déclaré Carole Delga à cette occasion.

Parmi les 5 dispositifs, la Région prévoit **une aide exceptionnelle pour les travaux** dédiée aux entreprises de moins de 30 salariés ayant subi des dégâts lors des manifestations intervenues depuis novembre 2018.

1,5 M€ sont ainsi débloqués par la Région sous forme de subvention pouvant aller jusqu'à 8000 € pour permettre de couvrir des travaux de réparationet de remise en état, ainsi que des frais de gardiennage. La Région prend également en charge les intérêts des prêts exceptionnels de soutien à la trésorerie et d'investissement grâce à un dispositif spécifique : le dispositif « Intérêts Prêts Exceptionnels ». Avec ce dispositif, la Région prend à sa charge la totalité des intérêts des prêts octroyés et décaissés par BpiFrance, sous la forme d'une subvention d'investissement.

3 M€sont également mobilisés par la Région pour élargir le spectre d'intervention de 3 outils gérés par BpiFrance :

Le prêt de trésorerie, allant de 5 000€ à 50 000€, et le prêt investissement (matériel et immatériel), de 10 000€ à 50 000€, s'adressent aux commerces de proximités de moins de 30 salariés. Déblocables rapidement, ces 2 prêts ne requièrent aucune garantie personnelle grâce à l'intervention de la Région.

Enfin, la Région et Bpifrance mobilisent leur fonds de garantie commun, permettant de débloquer 10 M€ de prêts au total. La garantie renforcement trésorerie s'adresse aux entreprises de moins de 30 salariés, sans garantie personnelle. Permettant notamment de faciliter l'octroi d'un prêt, cette co-garantie couvre jusqu'à 80% du prêt.

<u>Toutes les informations concernant les contacts et démarches à réaliser sont à retrouver sur le site internet de la Région</u> : www.laregion.fr/Aides-aux-commerces-impactes

Une équipe d'interlocuteurs dédiés pour accompagner les entreprises

Parce que ces dispositifs demandent à être connus, expliqués et mobilisés, les partenaires (Etat, URSAFF, Région Occitanie, Ville de Toulouse, Conseil départemental de la Haute-Garonne, Chambre de commerce et d'industrie de Toulouse, Chambre des métiers et de l' artisanat de la Haute-Garonne) ont décidé de mettre en place des **équipes mobiles pluridisciplinaires pour les présenter aux commerçants et artisans toulousains**.

Elles se déplaceront chez les commerçants à partir d'aujourd'hui, les recevront à la Chambre de commerce et d'industrie de Toulouse ou répondront à leurs questions par téléphone au **05 61 33 66 50.**

 $\label{eq:fanny-theorem} \textbf{Fanny Th\'evenoud} \ \underline{@laregion.fr} \ \textbf{- T\'el.} : 05 \ 61 \ 33 \ 53 \ 49 \ \textbf{- Port.} : 06 \ 32 \ 89 \ 37 \ 89 \\ \underline{service.presse@laregion.fr}$